



FACTURE

96

ETI

M

M t S

le 26 9 2010

Doit

2	Sacs A betone	20000	110000
5	Sac vide	3000	15000
1	lixivins A betone	40000	40000

RÈGLEMENT
pour leCondition de compte
pour paiement anticipé:

TOTAL H.T.

%T.V.A.

TOTAL T.V.A.

TOTAL T.T.C.

95000

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.